

Procès-verbal du conseil du 18 octobre 2022

PRESENTS : Mesdames Claudine ARNAUD, Fabienne DACQUET, Cécile PERAIN, Aurélie RANOUIL, Messieurs Jacques BARRY, Sébastien FISSOT, Didier GRABIAUD, Jean-Bernard RIVASSEAU, Michel VILLARS

ABSENT : Laurent ROUBINET (procuration donnée à Jean-Bernard RIVASSEAU)
Maxence CANION (procuration donnée à Cécile PERAIN)

Secrétaire de séance : Claudine ARNAUD

Début du conseil : 18h30

Le maire lit l'ordre du jour. La secrétaire de séance lit le compte-rendu du conseil du 2 août 2022 qui est adopté à l'unanimité.

Dissolution du CCAS

En application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE. Le Conseil décide de dissoudre le CCAS, cette structure juridique n'est plus utilisée mais n'a jamais été dissoute. La délibération sera transmise à l'INSEE.

Modification des statuts du Syndicat Vienne Briance Gorre ✓ B G

Le Comité Syndical du Syndicat d'~~Aménagement du Bassin de la Vienne~~ a émis un avis positif quant à une extension de son périmètre, suite aux demandes d'adhésion des communes de Meuzac et Magnac Bourg. La Communes de Rilhac-Lastours étant adhérente à ce syndicat, il convient qu'elle se prononce dans un délai de 3 mois à compter du 5 octobre 2022 date de la notification de la délibération du syndicat ~~SABV~~. ✓ B G

Le Conseil émet un avis favorable à l'extension du périmètre du Syndicat d'~~Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)~~. ✓ B G

Passage à la M57

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1^{er} janvier 2024. Le Conseil autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la commune de Rilhac-Lastours au 1^{er} janvier 2024.

Compte-rendu commission appel d'offres

M. le Maire fait un compte-rendu du résultat de l'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la route des Chevaliers. 4 candidatures ont été admises : CMCTP avec une note de 18/20, EIFFAGE 17/20, COLAS Sud Ouest 15,5/20, EUROVIA 16,5/20. C'est donc l'entreprise CMCTP qui a été choisie pour un montant de travaux de 269 228,12 € TTC.

Le résultat de la consultation sera notifié aux entreprises.

Eclairage fête de Noël

Pour faire des économies d'énergie, le Conseil décide cette année de n'éclairer que les 2 églises du 17 décembre au soir au 2 janvier 2023.

2 sapins seront installés : 1 à l'intérieur de la salle des fêtes et l'autre à l'extérieur.

Rencontre avec les nouveaux habitants et les associations

Afin de rencontrer les nouveaux arrivants de la commune et de leur faire connaître les associations, une réunion est prévue le vendredi 25 novembre à partir de 18h.

Fêtes de fin d'année pour les aînés

En raison de la crise sanitaire liée au Covid, les repas des aînés en 2020 et 2021 n'ont pas eu lieu. Cette année nous pouvons reprendre nos habitudes et proposer soit un colis ou un repas pour les fêtes de fin d'année.

Subvention éclairage public Chemin de la Roche

Le Conseil sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental pour la réalisation d'un réseau d'éclairage public Chemin de la Roche, pour un montant de 22 515.88 € HT.

Subventions

Le Conseil accepte de donner une subvention à la FNATH (association des accidentés de la vie) 100 € et au Groupement de Vulgarisation Agricole Féminin de Nexon 50 €. La cotisation pour la Fondation du Patrimoine est reconduite pour un montant de 50 €.

Questions diverses

Informations diverses : le Point à Temps sera terminé le 19 octobre, la 11^{ème} édition des « week-end champignons » aura lieu samedi 22 et dimanche 23 octobre. La chambre d'agriculture fait une réunion pour les marchés de producteurs le jeudi 27 octobre à 14h à Panazol. Le Comité des fêtes organise une soirée paella le 29 octobre, Espaces et Cultures prévoit un concert « automne des chorales » le 6 novembre. Le PNR va occuper la salle des fêtes du 16 au 20 novembre pour une animation. Une formation à l'utilisation d'un défibrillateur aura lieu le 25 octobre à 17h30 à la salle des fêtes.

Le Maire constate une « baisse de régime » concernant la présence des élus au marché du dimanche. Il souhaite la présence d'au moins 1 élu.

L'éclairage du sous sol de la salle des fêtes sera fait la semaine 43, prévoir d'installer un détecteur de présence.

Mme DACQUET donne une information provenant de la commission communication dont elle est déléguée : possibilité de faire un article sur un point précis de la commune à mettre en lumière pour insertion dans le bulletin de la Communauté de communes avant le 18 novembre.

Le SEHV a fait parvenir un courrier dans lequel il propose une extension du service « Eclairage public » auquel la commune adhère. Aucune nouvelle option n'est choisie. Les chicanes de ralentissement route des Chevaliers et des Barabants sont en cours d'installation.

Il faudrait prévoir de mettre en place un détecteur de présence pour éclairer la sortie de l'église de Lastours la nuit et le raccordement à internet du 5 bis route des Chevaliers.

